

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DAC 121 Subvention (41.000 euros) et convention avec l'association L'Onde et Cybèle (18e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association L'Onde et Cybèle et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association L'Onde et Cybèle, 6 rue Duc 75018 Paris.

Article 2 : Une subvention de 41.000 euros, dont 5.000 euros sur proposition de la mairie du 18e et 1.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville, est attribuée à l'association L'Onde et Cybèle pour la mise en place d'ateliers de pratiques artistiques dans le quartier de la Goutte d'Or et l'organisation des festivals Rhizomes et Jazz nomades - La voix est libre en 2016. SIMPA 10887 - 2016_01869 – 2016_04582.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 41.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO